



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 04 81

Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Gestion des écoles creusoises et de leurs personnels : Le SNUipp-FSU 23 dévoile les errements de gestion !!!

Le contexte départemental est extrêmement tendu dans les écoles du 1er degré. Les absences non remplacées sont pléthoriques : ce sont plusieurs dizaines de classes sans enseignant que l'on retrouve chaque matin. Pire, les absences sont même anticipées au point qu'il devient régulier de voir des élèves rester à la maison quand les parents peuvent les garder plutôt que de les voir venir grossir les rangs des élèves partagés dans les classes de telle ou telle école. Ces situations deviennent la règle, y compris pour des congés maladie assez longs !!!

L'Inspectrice d'Académie n'a eu de cesse de répéter que la dotation du département était tout à fait adaptée. Pourtant, aujourd'hui, en dehors de tout épisode d'épidémie, de toute vague de froid ou d'intempéries, elle est incapable de garantir la présence d'un enseignant tous les matins dans chaque classe du département, et loin de là !!! Elle a pourtant annulé toutes les formations, y compris celles de nos jeunes collègues stagiaires qui se voient donc être la génération de stagiaires la moins formée de ces dernières années quand le Ministère parle de « rétablir la formation initiale ». Face à cette situation, on aimerait voir l'Inspectrice d'Académie solliciter auprès du Ministre ou du Recteur l'ouverture de la liste complémentaire du concours 2013, l'intégration administrative de personnels vivant en Creuse mais empêchés d'y travailler comme le revendique le SNUipp-FSU 23. Ces propositions, si elles étaient mises en œuvre, apporteraient instantanément un bol d'air aux écoles du département. Mais il n'en est rien...

Avec l'autoritarisme qu'on lui connaît, l'Inspectrice d'Académie fait bien d'autres choix !!! Elle choisit aujourd'hui de remettre en cause les droits des personnels, utilise pressions et intimidations pour amener les personnels à revenir sur des demandes d'autorisation d'absence qu'elle a pourtant acceptées... N'étant plus à un paradoxe près, elle choisit de remettre en cause des dispositifs alors qu'elle se félicitait hier de recentrer ces personnels « sur leur cœur de métier » dans le dispositif « Plus de maîtres que de classes ». C'est ainsi qu'elle semble avoir aujourd'hui l'intention de mobiliser les EMALA (qu'elle a rebaptisé DAPER) unilatéralement, en dehors de tout cadre réglementaire, pour les remplacements. Il en est ainsi également pour les maîtres qui viennent en soutien aux enfants du voyage. Et demain, doit-on s'attendre à ce que les maîtres des RASED basculent sur des missions de remplacement ? Alors qu'elle n'a pas été en capacité de verser le 1er centime de remboursement des frais de déplacement pour les personnels itinérants, elle indique aujourd'hui pouvoir solder ses dettes et trouver les moyens de financer ces déplacements alors qu'elle avait ignoré toutes leurs demandes jusqu'alors. Tout ceci se fait dans le plus grand déni des droits des personnels et des textes réglementaires à grand renfort d'intimidation et/ou de menaces implicites!!!

Le SNUipp-FSU 23 a alerté depuis longtemps le Recteur sur les dysfonctionnements du département. Cette alerte a été plusieurs fois renouvelée. Les mêmes difficultés ont été évoquées auprès du Préfet. Aujourd'hui et à défaut de solutions apportées par le Préfet ou par le Recteur le SNUipp-FSU 23 décide de rendre publics les dysfonctionnements et de se mettre en situation de pouvoir faire trancher par la justice les litiges qui opposent les personnels et/ou leurs représentants à l'administration départementale. Le SNUipp-FSU 23 dénoncera publiquement tous les dysfonctionnements de l'administration tant que des réponses claires n'auront pas été apportées à la question des moyens disponibles pour le département et aux frais de déplacements engagés par les personnels.

La question des frais de déplacement en sera le premier exemple éclairant, preuve à l'appui : on ne peut que constater que l'ensemble des personnels ne sont pas traités de la même façon. A l'échelle de l'académie d'abord, les moyens alloués ne semblent pas être comparables : quand les enveloppes budgétaires de la Corrèze sont abondées, celles de la Creuse restent désespérément vides. Quand les délais de versement sont d'un mois en Corrèze, ils sont de plus de 6 mois en Creuse. Quand le remboursement se fait sur la base du tarif SNCF 2nde classe en Creuse, il se fait sur la base de l'Indemnité Kilométrique en Haute Vienne. Mais à l'échelle du département, les injustices sont identiques : quand les enveloppes des enseignants 1er degré sont vides, celles des Inspecteurs d'Académie sont pleines, tous les personnels ne sont pas logés à la même enseigne !!! Ceci prend encore une autre dimension au moment où l'Inspectrice d'Académie se permet de convoquer des personnels pour leur indiquer qu'elle compte les utiliser sur des missions qui ne sont pas les leurs sans qu'ils aient la moindre garantie que leurs frais soient couverts. Ces pratiques sont indignes, surtout de la part de fonctionnaires d'autorité de notre administration.

A Guéret, le 27 mars 2014

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS : 06.74.19.39.72